

FORMATION INITIALE CSE

Conformément à la loi et à la réglementation prévue dans le Code du travail, tous les membres du CSE ont l'obligation de se former. Cela leur permet d'exercer leur mission dans le plus pur respect du cadre légal et le plus efficacement possible. Les formations des élus CSE dispensées par SIS 33 leur permettent d'acquérir les connaissances indispensables au bon fonctionnement du Comité Social et Économique, en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Ces dernières sont rémunérées au même titre que du temps de travail effectif. Elles doivent être systématiquement réalisées lorsque les représentants renouvellent leur mandat, c'est-à-dire tous les quatre ans.

<u>Public</u> : Elus du CSE – 1 ^{er} mandat	<u>Durée en heure de la formation</u> : 35.00
<u>Nombre de stagiaire</u> : Mini : 4 Maxi : 10	<u>Animation et encadrement</u> : MONNIER CHRISTOPHE
<u>Prérequis</u> : ELUS CSE	<u>Evaluation</u> : formative

Objectifs pédagogiques

- S'approprier les attributions et les moyens du CSE et de la CSSCT en matière de santé-sécurité
- Identifier les étapes de la réalisation des missions d'enquête et d'inspection
- Cerner les risques afin de participer à la démarche de prévention de l'entreprise
- S'approprier les étapes des démarches de prévention des RPS et de QVCT
- Identifier le rôle du CSE dans les démarches de prévention

Contenu de la formation

- [J1] Accueil et présentations
- [J1] Les bases en prévention
 - • Maîtriser les notions de santé et sécurité au travail
 - • Intégrer les principes d'une démarche de prévention
- [J1] Les enjeux de la prévention
 - • Situer les enjeux de la prévention des risques professionnels
 - • Présenter l'étendue des enjeux des risques dans son entreprise
- [J1] Les attributions du CSE en matière de Santé, Sécurité et de Conditions de Travail
 - • Situer les prérogatives du CSE en matière de Santé, Sécurité et de Conditions de travail
 - • Établir un programme prévisionnel pour le CSE en matière de SSCT
- [J2] L'intégration du CSE dans la gestion de la santé et sécurité de l'entreprise
 - • Établir un diagnostic de l'organisation existante
 - • Assurer le dialogue social dans la gestion de la santé et sécurité
- [J2] L'enquête accident du travail
 - • Intégrer les différentes composantes du travail dans l'enquête
 - • Mettre en évidence les charges de travail
- [J3] L'analyse des risques
 - • Comprendre la dimension travail
 - • S'approprier des méthodes d'analyse des risques
- [J3] La recherche de mesures en relation avec les déterminants responsables
 - • Intégrer les principes généraux de prévention dans la recherche de solutions
 - • Maîtriser les critères de choix des mesures dans la définition des actions

- [J4] La visite périodique
 - • Conduire une visite périodique de l'établissement
 - • Intégrer les observations de la visite pour proposer un plan d'action
- [J4] Les initiatives du CSE en matière de Santé, Sécurité et de Conditions de Travail
 - • Préparer la désignation d'un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes parmi ses membres
 - • Proposer des initiatives en matière de S&ST
- [J5] Les consultations du comité
 - • Donner son avis sur les documents rattachés à sa mission de S&ST
 - • Construire une réponse liée à une consultation
- [J5] L'organisation du comité en matière de Santé, Sécurité et de Conditions de Travail
 - • Proposer un ordre du jour en cohérence avec les travaux réalisés
 - • Déterminer des critères d'évaluation et indicateurs à atteindre
- [J5] Les réunions du comité
 - • Préparer une réunion
 - • Réaliser une réunion

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.
- DECLARATION DE LA FORMATION à la CARSAT et à la DREETS

Prix : Nous contacter pour un devis personnalisé